

CNAS du 10 octobre 2011

Le Conseil National d'Action Sociale s'est réuni ce 10 octobre 2011 sous la présidence de Madame FEJOZ Directrice des Ressources Humaines Adjointe du Secrétaire Général.

Six points étaient à l'ordre du jour :

- **Approbation du procès verbal du CNAS du 31 mars 2011.**
- **Bilan 2010 de l'action sociale.**
- **Rapport 2010 du service social.**
- **Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 15 janvier 2002 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'action sociale.**
- **Evolution des plafonds de la politique d'harmonisation tarifaire en matière de restauration pour 2012.**
- **Questions diverses.**

Au préalable, FO FINANCES a lu la déclaration liminaire ci jointe :

Mme la Présidente,

Le 11 juillet dernier, lors d'une audience accordée aux Fédérations des Finances représentatives, Madame PECRESSE est revenue sur l'amputation initiale de 5 millions d'euros du projet de budget de l'action sociale, de l'Hygiène de la sécurité et des conditions de travail 2012, amputation que vous aviez annoncée lors d'un groupe de travail « perspectives budgétaires » le 30 juin.

Lors du CTPM du 3 octobre 2011, Madame la Ministre a précisé que cet « effort budgétaire » serait prioritairement consacré à la Santé et Sécurité au travail. Dans le même temps, la réservation de 180 logements supplémentaires par an jusqu'en 2014 et la réservation de 40 nouveaux berceaux ont été annoncées. Le prêt pour les parents ayant des enfants poursuivant leurs études loin du domicile familial ne constitue pas quant à lui une nouveauté, il aurait déjà du être mis en place !

FO FINANCES prend acte de ces annonces, qui ne constituent pas pour autant une réelle avancée!

En effet, celles-ci n'apportent pas de réponse aux amputations des subventions des associations AGRAF et EPAF respectivement fixées à 2M€ et 1M€, aux projets de mise en place de nouvelles prestations, à la remise sur pied du fonds de solidarité avec une enveloppe contrainte, et à la mise en réserves de 5% qui dès le début d'année grève le budget.

Faire plus avec les mêmes moyens, tel semble être votre objectif! Avec priorité au secteur hygiène et sécurité, santé au travail, la répartition de l'enveloppe des crédits action sociale et hygiène et sécurité par rapport au projet initial en sera assurément modifiée...Encore une fois FO FINANCES, dans ce contexte émet un doute sur l'avenir de l'action sociale dans nos ministères.

FO FINANCES rappelle son attachement à une politique d'action sociale permettant de garantir l'égalité de traitement et d'accès aux prestations pour les agents issus des ministères de Bercy quelle que soit l'implantation géographique de leur service (MEDDTL, DREAL, DDI, DIRECCTE), sans oublier les Territoires, Collectivités et Départements d' Outre Mer.

Dans ce cadre, la convention de gestion et délégation de gestion du 5 juin 2009, signée entre le MEEDDM (dénomination de l'époque) et le MEIE, est arrivée à échéance le 31 décembre 2010. Depuis des mois, le Secrétariat Général informe de sa réécriture et de sa parution prochaine...mais toujours retardée. Ce qui n'est pas sans poser de problèmes pour les agents...

A l'ordre du jour de ce CNAS, vous proposez de revaloriser de 1,33 % au 1^{er} janvier 2012 le plafond d'harmonisation tarifaire. Pour FO FINANCES, cette hausse se situe à un niveau largement supérieur à celle de la rémunération dans un contexte d'austérité marqué ne peut recevoir notre approbation.

Par ailleurs, FO FINANCES condamne le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 15 janvier 2002 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'action sociale excluant la participation des présidents et délégués des CDAS au CNAS. FO FINANCES considère que la présence des représentants locaux du réseau action sociale est plus que jamais nécessaire et indispensable pour une politique d'action sociale cohérente au plan national.

FO FINANCES reviendra tout au long de ce CNAS sur les sujets liés au cadrage encore flou du projet de budget 2012 dont elle espère des réponses, et surtout l'assurance d'une garantie de moyens humains et budgétaires pour une action sociale ministérielle à tout le moins préservée.

En réponse à notre interrogation sur la convention de gestion du MEDDTL, la présidente a précisé une nouvelle fois, qu'il n'y a pas de problème pour l'action sociale. Les discussions sont bloquées entre le Ministère et le MEDDTL sur des questions de mutations concernant les ingénieurs de l'industrie et des mines. Après discussion, il pourrait y avoir une possibilité d'une convention spécifique pour l'action sociale...à suivre.

Concernant le logement, un point a été fait par Monsieur GAZAVE, Directeur des politiques sociales et des conditions de travail, sur 1000 logements détenus par les Ministères et gérés par le biais d'un bailleur social RLF (Résidence des logements des Fonctionnaires) sur le territoire national. Une mise en concurrence donnera lieu un appel d'offre avec d'autres bailleurs privés. RLF pourra être candidate. Monsieur GAZAVE assure que cela ne changera en rien les contrats de location des locataires. Cette procédure n' aura qu' un impact sur la seule partie administrative (quittancement, états des lieux etc...)

Bilan 2010 de l'action sociale

La présidente a indiqué que le montant global du budget de l'action sociale et celui de la santé sécurité au travail de 2010 était d'environ 180M€ .

Le chiffre inscrit sur les documents de travail fait état de 173,25M€... soit 6,75M€ « l'arrondi » !

La Directrice a fait un bref rappel de l'architecture budgétaire de l'action sociale 2010. Les moyens de l'action sociale relèvent du programme 218. Au 1^{er} janvier 2010, toute la gestion a migré vers CHORUS V4. Sa mise en place a été accompagnée d'une formation à destination de tous les délégués départementaux de l'action sociale et de leurs assistants. Une présentation a été faite aux nouveaux délégués lors de la semaine d'accueil du 15 au 19 novembre 2010.

FO FINANCES est intervenue pour préciser que la lecture de ce budget est très complexe du fait de la nouvelle architecture budgétaire. Au sujet de la subvention de la MGEFI, il apparaît pour 2010 le versement d'une seule partie des 19M€. **FO FINANCES a demandé si, à ce jour, le solde a bien été versé à la MGEFI, ce qu'a confirmé la présidente.**

S'agissant de l'augmentation des crédits de la petite enfance en 2010, celle-ci concerne la réservation de 10 places de berceaux jusqu'au 31 août 2011. Comme acté dans le plan d'action diversité, 30 berceaux supplémentaires devraient être réservés en 2011.

La directrice a indiqué qu'un appel d'offre national avait été lancé et que suite à cette procédure 15 berceaux ont déjà été réservés dans les villes de Paris, Rennes, Grenoble, Metz et Boulogne Billancourt.

FO FINANCES n'a pas manqué de préciser qu'il existait des départements où le besoin de places en crèche était criant, notamment en province. Pour exemple, le département du Rhône où est implantée l'école nationale des finances publiques, celle-ci accueille un certain nombre de stagiaires avec des familles pour qui on ne propose qu'une seule place de berceaux.

L'administration s'est engagée à entamer une discussion à ce sujet pour ce département.

Bilan du service social pour 2010

Le nombre d'agents rencontrés en 2010 est de 12 187, ce chiffre est en augmentation par rapport à 2009 (+89). Cette année, l'augmentation est marquée chez les cadre A (+210 agents) soit dans cette catégorie une évolution de 25%. Comme en 2009, les femmes représentent 67% de la population rencontrée. Cette tendance persiste d'année en année.

Les contractuels et les agents « berkanien » sont intégrés dans ces chiffres. D'ailleurs, les personnels « non titulaires » représentent un fort pourcentage de demande en matière de logement et de budget. Pour les agents « berkanien », les aspects budgétaires et professionnels restent plus importants du fait de leur rythme de travail. Ils sont souvent à temps partiel avec des revenus faibles et en recherche d'un emploi ou d'un revenu complémentaire.

Les contacts avec le service social prennent diverses formes. La fiche d'information du dispositif d'aide et de soutien aux agents en difficulté (DASAD) constitue la première source de signalement. Ce dispositif est en augmentation par rapport à 2009.

Ensuite, viennent les services des ressources humaines, le correspondant social, la délégation de l'Action Sociale, la hiérarchie, la médecine de prévention, le collègue de l'agent, la mutuelle, l'assistant du service social et les syndicats.

Le nombre de demandes a une évolution régulière notamment dans le domaine « vie professionnelle » et cela depuis 2 ans. Les assistants de service social notent que, lors des entretiens, les agents évoquent leurs craintes, leurs interrogations sur les changements en cours dans l'organisation du travail. La création des directions départementales interministérielles est à ce titre emblématique.

Le nombre de demande des agents DGCCRF est en forte progression (+25%). Cette évolution se traduit presque essentiellement par des demandes concernant leur vie professionnelle et les conditions de travail.

FO FINANCES rappelle que le rapport annuel médecine de prévention fait le constat d'une part de plus en plus importante des consultations individuelles spontanées.

Ce rapport de qualité corrobore le constat fait par FO FINANCES. Il met en lumière la dégradation constante des conditions de travail liée aux réformes successives, à la crise économique, à la baisse du pouvoir d'achat, aux suppressions d'emplois et à l'absence d'augmentation de traitement. Comme en 2009, ce ras le bol généralisé est bien relayé dans ce rapport. Face à ce constat dramatique du mal être des agents, l'administration est restée comme muette.

Pour FO FINANCES, l'action sociale a toute sa place dans nos ministères, c'est pourquoi elle n'aura de cesse de demander un engagement financier à la hauteur des besoins dans ce domaine.

Evolution des plafonds de la politique d'harmonisation tarifaire en matière de restauration pour 2012.

La présidente a présenté la politique d'harmonisation tarifaire en matière de restauration. Cette politique d'harmonisation vise à offrir à chaque agent des ministères financiers un repas équilibré (un plat principal et deux périphériques) où qu'il soit affecté, pour un tarif ne devant pas excéder des montants différenciés entre l'Ile de France et les autres régions. En 2012, les plafonds d'harmonisation tarifaire sont proposés à 4,88€ en Ile de France et à 5,38€ dans les autres régions, soit une augmentation de 1,33%.

FO FINANCES a voté contre cette hausse tarifaire largement supérieure à l'inflation estimée. Qui plus est, alors que les traitements n'ont pas été revalorisés depuis juillet 2010, FO FINANCES ne pouvait décidément pas cautionner une telle proposition !

Projet d'arrêté modificatif du 15 janvier 2002 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'action sociale.

Par ce projet, au CNAS les représentants de l'administration qui seront appelés à siéger n'auront plus voix délibérative, seules les organisations syndicales voteront. En outre, ce projet supprime la participation de personnalités qualifiées comme les cinq délégués départementaux, les 6 présidents de conseil départemental de l'action sociale et l'infirmier technique national du service social.

La Présidente a expliqué qu'elle ne trouvait pas leur présence indispensable ! Toutefois, des personnes pourront être sollicitées sur des points bien précis de l'ordre du jour. La présidente a précisé qu'il ne s'agissait pas d'exclusion mais d'invitations ciblées en fonction des thèmes évoqués et des volontaires.

Pour FO FINANCES, exclure des travaux du CNAS les seuls représentants locaux du réseau d'action sociale constitue une grave erreur de jugement sur une nécessaire politique d'action sociale.

**Le vote : FO, Cfdt et Solidaire ont voté CONTRE
CGT et l'administration ont voté POUR**

Questions diverses.

Interrogé par FO FINANCES sur les nouvelles prestations qui devaient être mises en place : fonds de solidarité et prêt pour les familles ayant des enfants poursuivant leurs études en dehors du domicile familial, Monsieur GAZAVE a confirmé que le groupe de travail prévu le 17 novembre serait totalement dédié à ces deux sujets.

S'agissant des désignations des nouvelles délégations au CNAS et dans les associations AGRAF, EPAF et ALPAF qui feront suite aux résultats des élections professionnelles, l'administration a confirmé que les mandats actuels courent jusqu'au 15 novembre 2011. Après cette date, les organisations syndicales auront quelques semaines pour désigner leurs représentants dans les instances.

Ce CNAS était essentiellement tourné sur un bilan 2010. Il a permis d'aborder plusieurs sujets d'actualité et notamment le maintien du montant du budget 2011 pour 2012 en référence à la décision de Madame la Ministre le 11 juillet sur le sujet. FO FINANCES est consciente des besoins croissants alors que les budgets ne suivent pas. Elle sera particulièrement attentive à la répartition des crédits pour l'action sociale et l'hygiène, la sécurité et la santé au travail. D'autant que dans ce budget ne sont pas prévus les crédits supplémentaires qui seront nécessaires à l'application du jugement rendu par le Conseil d'Etat le 10 octobre 2011 concernant le repos quotidien des moniteurs de colonie de vacances.